



Nicolas HULOT,
ministre d'État,
ministre de la Transition écologique et solidaire

Brune POIRSON
secrétaire d'État auprès du ministre d'État,
ministre de la Transition écologique et solidaire

Paris, le jeudi 14 juin 2018

Communiqué de presse

Économie circulaire : Brune Poirson a reçu les industriels du tabac

Brune Poirson a rencontré aujourd'hui tour à tour les industriels du tabac afin de les mettre face à leur responsabilité concernant la pollution que génèrent les filtres et les mégots de leurs cigarettes et pour leur demander de lui présenter des engagements écologiques volontaires en septembre prochain sur ces questions.

La ministre a rappelé les enjeux environnementaux pour nos villes, nos campagnes et nos océans de cette pollution majeure. Elle a aussi rappelé les grands principes de fonctionnement de la filière de gestion des déchets en France depuis près de 30 ans qui s'appuie sur une double responsabilité: celle du consommateur et celle du producteur. Ce n'est pas l'une ou l'autre mais bel et bien **l'une et l'autre**.

Cette double responsabilité nécessite pour :

- les consommateurs de jeter leurs déchets dans les contenants adaptés ;
- les fabricants de se mobiliser pour l'écoconception de leurs produits, l'organisation de la collecte, du tri et le cas échéant du recyclage du produit qu'il a commercialisé.

Si le civisme des fumeurs doit être fortement renforcé, cela ne dédouane pas pour autant les fabricants de cigarettes de leur propre responsabilité. De fait, il n'existe en France aucune filière de collecte de mégots comme c'est déjà le cas pour nos bouteilles en plastique, nos piles ou encore nos pneus.

Brune Poirson a déclaré « *Les industriels du tabac reconnaissent tous les enjeux environnementaux de la pollution générée par les mégots de leurs cigarettes. Ils reconnaissent aussi que des solutions peuvent et doivent se mettre en place rapidement pour lutter contre ce fléau. J'attends pour septembre les propositions de chacun pour protéger notre environnement et appuyer l'action des villes et des communes. A défaut, le gouvernement reprendra la main avec la mise en œuvre d'une responsabilité élargie des producteurs, à l'instar de ce qui se pratique pour la plupart des produits de consommation courante.* »

[Retrouvez le communiqué de presse en ligne](#)

Contact presse : 01 40 81 78 31
www.ecologique-solidaire.gouv.fr
[@Min_Ecologie](https://twitter.com/Min_Ecologie)